

## THÈME

- Projet de plan pluriannuel de requalification de la filière administrative du ministère de l'éducation nationale

## L'ESSENTIEL

- Le projet prend en compte l'évolution des missions et des métiers dans les services académiques, la nécessaire évolution de l'organisation de la fonction administrative dans les E.P.L.E. Il examine l'évolution de la fiche métiers d'adjoint gestionnaire, le développement du travail en réseau entre établissements.
- Il s'occupe de l'accompagnement des parcours professionnels des membres de la filière administrative et du renforcement de leur formation initiale et continue . Il propose quelques premières pistes de travail pour l'évolution de la formation.
- Il propose un plan pluriannuel de requalification de la filière pour les recrutements d'attachés, pour les recrutements de secrétaires et d'adjoints administratifs et établit l'évolution de la cartographie des emplois et de l'affectation des lauréats.
- Enfin, il trace les objectifs de revalorisation indemnitaire en mettant en avant un effort de convergence interministérielles pour les catégories A, B et C ; décide une revalorisation des minima de gestion, une réduction de l'abattement sur l'IFSE des personnels logés et une correction des anomalies de classement dans les groupes de fonction, le cas échéant. Trois fichiers sont envoyés en cours de réunion.

## LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Le SNALC a noté que le gestionnaire RH actuel devient une cellule d'écoute de premier niveau qui transmettra au deuxième niveau type correspondant handicap ou/ou formation puis au troisième niveau qui décidera : où est la simplification ?
- Le SNALC estime que la numérisation croissante des services ainsi que des relations avec les personnels et les familles, doit tenir compte du fait que les familles préfèrent et de loin le contact humain et qu'on risque d'aller au rebours de la volonté de multiplier les bonnes relations avec les familles.
- Le SNALC attire l'attention sur les difficultés engendrées par l'application informatique OPER@ moins performante que l'application GAPAIE.
- Le SNALC une fois de plus manifeste son hostilité à « la plus forte implication » annoncée de certaines collectivités de rattachement sur les adjoints gestionnaires telle que prévue par l'article 32 devenu 41 ou 51 du projet de loi dit des 4D.
- Le SNALC demande des précisions sur l'intention du ministère de requalifier certains SAENES gestionnaires dans la catégorie A. Il s'en félicite, mais demande quelles en seront les conditions : les effectifs ? L'affectation en REP ou REP + ? l'existence d'un principal ou d'un proviseur adjoint ?
- Le SNALC s'inquiète de la confusion entretenue par le document ministériel entre le gestionnaire et l'agent comptable.